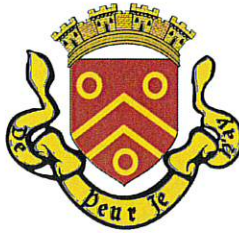


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENAY

DEL2026/08

Date d'envoi de la convocation : 19 février 2026
 Date d'affichage de la convocation : 19 février 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique dans la salle des cérémonies, le jeudi 26 février 2026

Présents : Mme GIRAUD, Mme LAMY, M. ROUVIER, Mme MAGAUD, M. HELOIRE, Mme SAVIN, M. MICHAUD, Mme LAURENT WILCYNski, M. GRANDJEAN, Mme PIN, M. SCHWOB, M. LEGAL, Mme MONNIER, M. FOUGERE, M. RANEBI, M. DURAND, Mme GILI-TOS, M. LECLERC, M. MADER, M. TOUZOT. Mme KLINGELSchMITT, M. MAUGEIN.

Absents excusés ayant donné procuration : M. CHOTARD, pouvoir à Mme LAMY ; M. SOTHIER, pouvoir à M. HELOIRE ; Mme PILLON, pouvoir à Mme MAGAUD ; M. ANDRZEJEWSKI, pouvoir à Mme SAVIN ; Mme BAILLON, pouvoir à M. ROUVIER ; Mme COHEN, pouvoir à M. MADER ; Mme PERRIN, pouvoir à Mme KLINGELSchMITT.

Absent : excusé

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 22
 Représentés : 7
Votants : 29
 Absents :

Les membres présents forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Nadine PIN est désignée comme secrétaire de séance.

Fixation des taux d'imposition

Rapporteur : Monsieur Thierry DURAND

Pour mémoire, la fiscalité 2025 se présentait de la façon suivante :

	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Taux d'imposition 2025	Produits attendus à taux constant
TH	245 500€	14%	34 370€
TFB	12 109 000€	25,53%	3 091 428€
TFNB	88 600€	41,90%	37 123€

TOTAL PRODUIT FISCAL PREVISIONNEL 2025 : **3 162 921€**

Proposition 2026 :

Il est rappelé qu'en application de l'article 16 de la Loi de Finances pour 2020, les parts communale et départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) ont été fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences principales.

Il est proposé de ne pas augmenter les taux sur 2026 et donc de maintenir les taux de TFPB et TFNPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties).

Il est rappelé que depuis 2023, plus personne ne paie la TH sur les résidences principales, mais qu'il est demandé aux communes de délibérer à nouveau sur le taux de Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires, les locations saisonnières, la THLV (Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants) et autres locaux soumis à la TH (par exemples certaines maisons de retraite ou certains organismes consulaires dans certaines conditions).

De ce fait, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur un maintien des taux pour les trois taxes (pour la TH, référence taux 2020 : 14%).

Pour information :

*Le coefficient de revalorisation des bases de TF (locaux d'habitation et locaux industriels) et THRS (taxe d'habitation sur les résidences secondaires) est connu et s'établit à **0,8%**. Un taux faible qui s'explique par le net ralentissement de l'inflation.*

Ce coefficient est calculé en fonction de l'évolution de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) sur la période de novembre de l'année N-2 à novembre de l'année N-1.

La recette fiscale estimée de la commune en 2026 serait donc :

	Taux d'imposition 2026
TH	14%
TFB	25,53%
TFNB	41,90%

TOTAL PRODUIT FISCAL PREVISIONNEL 2026 : **3 250 000€**

Après exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **DE MAINTENIR** au niveau de 2025, les taux d'imposition de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour l'année budgétaire 2026,
- **DE CONFIRMER** que le taux d'imposition de la Taxe d'Habitation sur lequel les communes sont invitées à se prononcer à nouveau sera maintenu au niveau du taux appliqué en 2020 (14%).

VOTE	Pour	29	
	Abstention	0	
	Contre	0	
<i>Adopté à l'unanimité</i>			

La Secrétaire,



Acte certifié exécutoire après

- transmission en Préfecture le 27 février 2026

- publication sur le site internet de la Ville le 27 février 2026

**Pour Extrait Conforme,
Le Maire, Valérie GIRAUD**

